

Résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle prenant place dans le cadre du

Contrat Local d'Education Artistique

De **Cœur d'Ostrevent**

2022 - 2023

→ **Appel à candidatures en direction des artistes toutes disciplines intégrant dans leur travail les notions : de liens/ ouverture aux autres, échange, altérité.**

→ **Quatre résidences-missions**



La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent en partenariat avec
la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale, Nord,

en lien avec le conseil départemental du Nord et le conseil régional Hauts-
de-France

lancent un

APPEL A CANDIDATURES

**En direction des artistes toutes disciplines
intégrant dans leur travail les notions de :
Liens/ouverture aux autres, l'échange,
l'altérité.**

**Quatre artistes/compagnies sont
recherchés**

1- LE CADRE DE LA RESIDENCE-MISSION

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des petits-enfants, enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté de communes Cœur d'Ostrevent (20 communes, 73 000 habitants) en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DASEN), en lien aussi avec le conseil départemental du Nord, le conseil régional Hauts-de-France, proposent **quatre résidences-missions destinées aux artistes professionnels de tous champs artistiques confondus**

Les résidences-missions prennent place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) qui rassemble, de manière pluriannuelle, les différents pouvoirs publics pré-cités. Il s'agit ici de la septième année.

Ces partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création, puisqu'il n'y a pas de commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre auprès des publics cités ci-dessous la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

2- À PROPOS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURE

Quatre artistes ou binômes professionnels, tous domaines d'expression artistique confondus sont recherchés pour animer quatre résidences-mission :

> **Trois résidences-missions** viseront les jeunes de 3 à 25 ans, en temps scolaires ou hors temps scolaires, leurs proches, ainsi que les publics des structures du handicap, et de l'hôpital de Somain.

> **Une quatrième** visera le secteur de la petite enfance (0-3 ans) en lien avec les professionnels en charge de la petite enfance.

LES CONDITIONS :

- L'artiste ou l'équipe candidat, étant français ou étranger, a à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Pour celle visant la petite-enfance, l'artiste bénéficie d'une production spécifique à cette tranche d'âge.
- Son travail, sa démarche artistique sont axés autour des notions de **Liens/ouverture aux autres, l'échange, l'altérité.**
- Il est également en mesure/en capacité de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative, culturelle, sociale et médicale. Pour la petite enfance, il s'agit d'une communauté dédiée : toutes petites sections de maternelles, RPE, crèches, maisons de l'enfance, bibliothèques, médiathèques
- Il(s) ou elle(s) doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.
- Les formes d'interventions et de diffusion artistiques doivent légères et/ou autonomes techniquement parlant.
- Une attention particulière sera portée aux candidats ayant une appétence particulière pour l'utilisation du médium numérique.

Les artistes retenus doivent être disponibles de manière exclusive pour la mission aux dates précisées ci-dessous et sont amenés à résider sur le territoire.

CALENDRIER ET ORGANISATION DES RESIDENCES

Le territoire de Coeur d'Ostrevent est composé de 20 communes et de 73 000 habitants. Pour les besoins des résidences, ce territoire est découpé en 3 bassins de vie, un planning général est joint à ce présent appel à candidature ci-dessous détaillé.

- Les bassins de **Lewarde et Machiennes** accueilleront 2 artistes ou duos d'artistes : **résidences 1 et 2.**

PERIODE D'INTERVENTION :

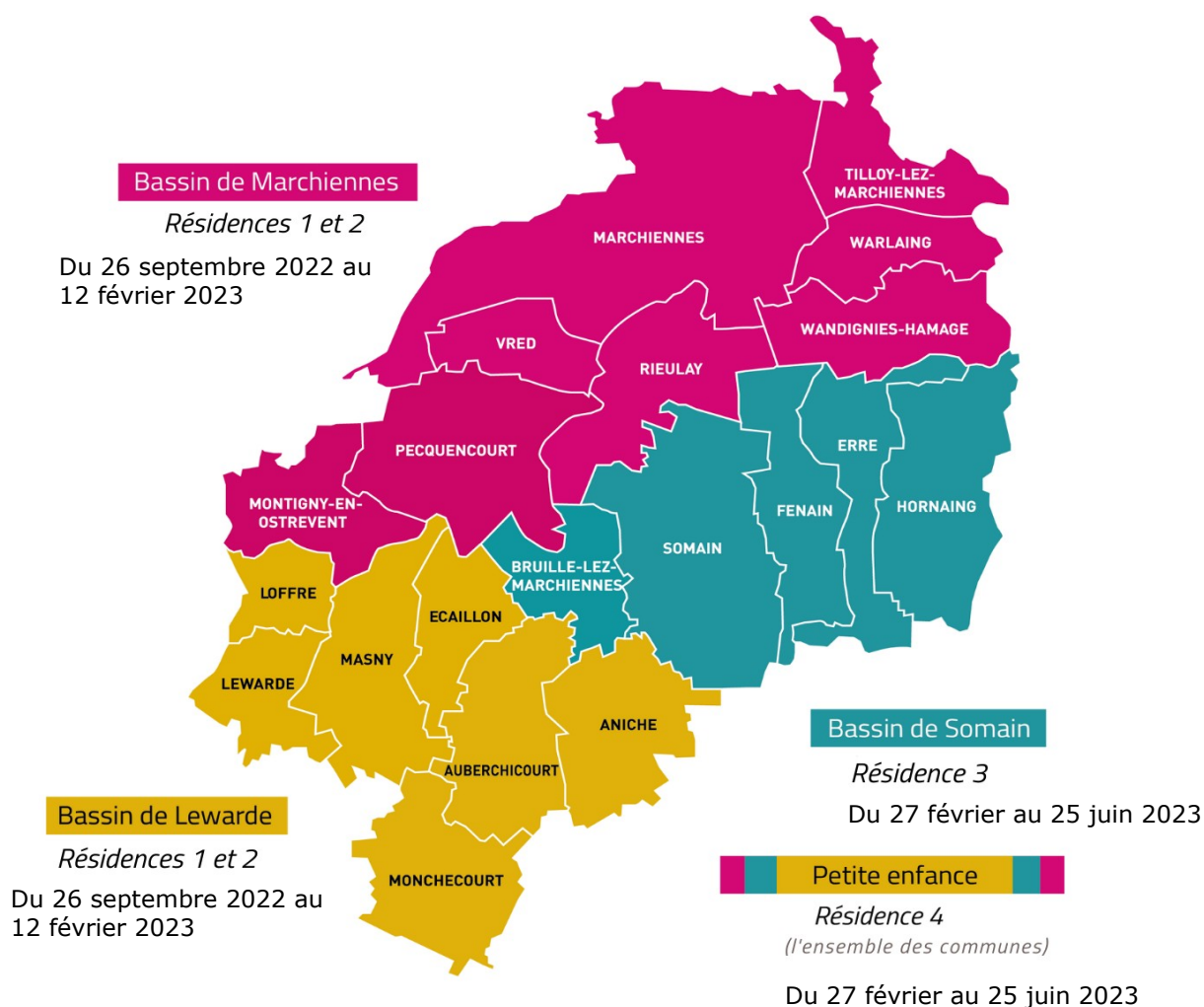
> **Du 26 septembre 2022 au 12 février 2023** (17 semaines et demi de présence au total avec coupure de deux semaines durant les vacances de Noël).

- Le bassin de **Somain** accueillera un artiste ou duo d'artistes : **résidence 3**.
- Une quatrième résidence s'articulera en revanche sur l'ensemble du territoire (20 communes) et ciblera uniquement la **petite enfance**, la tranche d'âge des 0-3 ans en lien avec les professionnels en charge de la petite enfance (RAM, MAM, ludothèques et bibliothèques, crèches communales, centres sociaux...) : **résidence 4**.

PERIODE D'INTERVENTION pour les résidences 3 et 4 :

> **les dates seront communes : du 27 février au 25 juin 2023** (17 semaines et demi de présence incluant la semaine d'immersion qui aura lieu la semaine 4)

CARTE DES BASSINS DU CLEA 2022-2023



Il s'agit donc de **quatre résidences de quatre mois pleins consécutifs, à raison d'un artiste ou d'un duo d'artiste par résidence** travaillant de 5 à 6 jours par semaine.

Des interactions entre ces résidences et leurs titulaires sont encouragées.

Pour plus de renseignements sur les dispositifs, consultez :

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>

DÉROULEMENT DES RÉSIDENCES-MISSIONS

La durée de chaque résidence-mission est de **17,5 semaines** et s'organise en trois temps ci-dessous détaillé.

Les Professionnels en charge des publics concernés sont : les acteurs/professionnels éducatifs, culturels et socio-médicaux pour les 3 résidences (1 - 2 - 3) et professionnels de la petite enfance pour la résidence 4.

- **Première phase : temps d'animation et de sensibilisation animé par l'artiste**

Il s'agit pour chaque artiste d'animer avant le démarrage de sa mission une demi-journée de pré rencontre avec les acteurs/professionnels en charge des publics visés leur permettant de faire sa connaissance et de découvrir son univers. Elle prendra la forme d'une conférence illustrée et d'un atelier découverte. Les temps de préparation et d'animation de cette rencontre, ainsi que les frais de déplacements pour venir à cette rencontre et d'hébergement sont déjà inclus au montant de la rétribution ci-dessus détaillée.

Ce temps aura lieu :

- Le **mardi 20 septembre 2022 de 17h à 18h** (date sous réserve de confirmation) pour les bassins de Lewarde et Marchiennes, soit une semaine avant le démarrage des résidences. Il s'agira d'un temps commun pour les deux artistes.
- **Le mardi 24 janvier 2023 de 17h à 19h pour la résidence du bassin de Somain, et de 18h30 à 19h30 pour la résidence petite enfance** (dates sous réserve de confirmation), soit plus d'un mois avant le démarrage des résidences

Pour cette résidence, le temps d'animation s'intégrera également dans une **semaine d'immersion, du 23 au 27 janvier 2023**, qui donnera la possibilité aux artistes retenus de se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges et rencontrer quelques acteurs clés du territoire.

- **Seconde phase : rencontre avec les structures du territoire**

D'une **durée de 2 à 3 semaines consécutives** au cours desquelles les artistes rencontreront les acteurs professionnels en charge des publics : tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par l'artiste-résident(e).

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste-résident(e).

Les équipes rencontrées sont également invitées à présenter à l'artiste accueilli en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps.

- **Troisième phase : interventions artistiques dans les structures**, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle l'artiste-résident(e) et les équipes (professionnels et publics visés) se retrouvent afin de mettre en œuvre une forme d'action artistique à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

Des temps de restitution mettant en relief les gestes artistiques co-réalisés seront organisés à l'issue de cette dernière phase.

CONDITIONS FINANCIÈRES DES RESIDENCES

Pour chaque résidence, l'artiste sera indemnisé pour la réalisation de sa mission selon les conditions suivantes :

- Une **rétribution** sur la base de quatre mois **le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros TTC** (pour les quatre mois, le montant est le même pour un ou deux artistes répondant dans le cadre d'une même compagnie ou collectif).

Ce montant prend en compte la rémunération brute de l'artiste (toutes charges, taxes et cotisations comprises ainsi que pour les artistes concernés les droits d'auteur) pour la mission, à proprement parler, dans son intégralité à savoir :

- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc, susceptibles de déboucher sur
 - des propositions d'actions de médiation démultipliées
 - des créations conjointes de « gestes artistiques »
 - l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes
- Des **frais de déplacement** sur la base d'un **forfait de 1 000 euros** maximum. Ces frais de déplacement ne concernent que les déplacements de l'artiste mené sur le territoire d'action.
- Sur la question de l'hébergement : deux possibilités sont proposées : **la location par Cœur d'Ostrevent d'un gîte commun aux deux artistes** (une chambre par artiste) résidant durant la même période ou **l'attribution d'une enveloppe forfaitaire permettant à l'artiste sélectionné(e) de se loger sur le territoire (montant plafonné).**

Les artistes résidant à proximité du territoire peuvent faire le choix d'être hébergés ou non. Néanmoins, le forfait des frais de déplacement restera le même.

Les éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste ou du binôme.

- Selon les besoins, une **enveloppe pour l'achat ou la location de matériel peut être allouée (montant plafonné)**. Tout besoin sera demandé à Cœur d'Ostrevent pour validation. Le matériel restera propriété de Cœur d'Ostrevent à l'issue de la résidence.
- Afin de mettre en avant le travail des artistes, une **enveloppe peut être allouée pour la diffusion d'œuvres nécessitant des moyens supplémentaires (montant plafonné) et donneront lieu à un avenant à la convention**

CONTRACTUALISATION

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste ou binôme résident est signé avant le début de la résidence-mission.

3- LE TERRITOIRE D'ACTION ET LES PARTENAIRES LOCAUX

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la Communauté de Communes, compte une population d'environ 73 000 habitants. Il regroupe 20 communes : Aniche, Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Écaillon, Erre, Fenain, Hornaing, Lewarde, Loffre, Marchiennes, Masny, Monchecourt, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt, Rieulay, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing.

Afin de faire plus ample connaissance avec la collectivité, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : <https://www.coeurdostrevent.fr/>

Quelques données clés :

Il est utile de préciser que :

- 40% de la population a moins de 30 ans ;
- 27,1% n'a pas de diplôme ;
- la densité de population est moyenne (513,6 habitants/m²) ;
- 19,2% de la population est au chômage
- Les 15-24 ans représentent 8 352 individus : 3 389 sont actifs (40.6%) mais seulement 1 986 sont actifs ayant un emploi (23.8%)

Pour plus de précisions, la fiche INSEE du territoire de l'agglomération est consultable sur :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-245901152>

Cœur d'Ostrevent est traversé par trois circonscriptions scolaires : Douai-Waziers, de Douai-Cantin, de Douai-Rieulay.

Les différents établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées) constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe également sur le territoire intercommunal des structures et associations dirigées vers les enfants et les jeunes en dehors du temps scolaire : des structures culturelles, de loisirs ou sociales qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats, citons sans être toutefois exhaustif :

- les bibliothèques, les harmonies et écoles de musique, les centres sociaux, les structures jeunesse, les structures péri-scolaires, les maisons de retraite, les associations des communautés italienne, maghrébine, polonaise, les RAM, etc.

Il est à souligner également la présence du plus grand musée de la mine à Lewarde : le Centre Historique Minier.

Il s'agit, là aussi, d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

La politique culturelle conduite par Cœur d'Ostrevent participe au déploiement d'un développement culturel homogène sur son territoire, en partenariat avec les communes et le réseau associatif culturel. Elle vise à développer l'accès et à l'attirer de tous les habitants à la culture sur son territoire peu pourvu en équipements culturels et où l'accès à l'emploi reste difficile.

Elle se décline en 4 axes :

- Développer l'attrait culturel des habitants
- Nourrir l'éveil culturel et artistique dès le plus jeune âge
- Animer le réseau musical des pratiques amateurs
- Développer le réseau de Lecture Publique

La politique culturelle se construit grâce aux soutiens financiers du Ministère de la Culture et du Département (réseau départemental de développement culturel en milieu rural). Elle compte aussi parmi ses partenaires la Médiathèque Départementale du Nord et l'Éducation Nationale.

Depuis le 1er juillet 2019, la collectivité a lancé un réseau de lecture publique fédérant 9 bibliothèques en 2019 puis 7 autres bibliothèques en 2021 (soit 15 bibliothèques en réseau sur les 16 du territoire) offrant le même service aux habitants (portail, réservations et accès à l'offre à distance). Une programmation culturelle régulière est co-construite entre l'intercommunalité et les bibliothèques associée à quatre temps forts : les Nuits de la Lecture en janvier, Festival « Par cœur et par mots » en mars, la fête du réseau l'été et « Lire en Ostrevent » en octobre/novembre. Des actions spécifiques pourront être envisagées entre les artistes retenus et le réseau de bibliothèques.

Une saison culturelle est également proposée tout au long de l'année aux habitants proposant de manière gratuite spectacles et ateliers découverte.

A noter :

Le secteur de la petite enfance constitue un axe de travail récent pour le service culturel de Cœur d'Ostrevent (3ème édition pour cette résidence) suite à plusieurs constats établis :

- L'offre culturelle de manière générale sur cette tranche d'âge est peu nombreuse, alors que paradoxalement leurs récepteurs cognitifs sont en pleine puissance pour aborder le sensible, l'esthétique, à l'origine de leur équilibre.
- Dans le cadre du CLEA, les écoles maternelles sont très demandeuses d'interventions artistiques (notamment les toutes petites sections), pour autant beaucoup d'artistes ne se sentent pas très à l'aise avec cette tranche d'âge. Nous constatons la même chose avec les bibliothécaires, lesquelles, en toute modestie, ne se sentent pas toujours formées ou légitimes pour intervenir sur le champ de l'éveil culturel.

L'enjeu ici, dans le cadre d'une stratégie de démocratisation culturelle et d'éveil artistique déployée par la collectivité depuis un certain nombre d'années, est de développer l'éveil culturel et artistique dès le plus jeune âge, dans le lien profond que représente parents-enfants, afin d'inscrire la culture dans le quotidien des familles dès la naissance de leurs enfants et même avant. Il s'agit également d'accompagner les professionnels en charge de la petite enfance (et d'autres) à œuvrer dans ce sens. Il est aujourd'hui plus que jamais fondamental de déployer une démarche pluriculturelle de l'éveil afin de pouvoir créer un frein à la monoculture de l'écran.

Les publics des structures du handicap seront également à privilégier pour les résidences 1, 2 et 3. Elles se situent à Somain (deux structures), Fenain (une structure), Aniche (2 structures), Auberchicourt (1 structure).

Un hôpital se situe à Somain : des actions pourront également être menés vers les publics en lien avec les professionnels de santé de l'hôpital.

4- ACCOMPAGNEMENT

La **communauté de communes Cœur d'Ostrevent** (service culturel), a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative des résidences-missions, l'opératrice de l'action.

À ce titre, elle :

- Accompagne chaque artiste/équipe-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- Organise techniquement la résidence avec le concours des communes, des structures culturelles et associatives, des établissements scolaires (premier et second degrés) souhaitant s'associer à l'action ;

- Veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de chaque artiste/équipe, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- Facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- Facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- Organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste/équipe, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- Accompagnent chaque artiste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et D.S.D.E.N.- Nord) ;
- Organisent des temps de formation en relation étroite avec l'artiste permettant aux enseignants des premier et second degrés, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenus.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de chaque artiste/équipe-résident ; en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté de communes Cœur d'Ostrevent en direction des différents acteurs cités précédemment.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté de communes Cœur d'Ostrevent.

5 – CONTEXTE SANITAIRE

Le contexte sanitaire de ces dernières années a modifié de manière inédite les relations entre les individus et notamment les relations entre les collectivités, les institutions culturelles, les partenaires des territoires et les habitants. Les modalités d'accueil et de travail avec les publics ont été impactées, fortement parfois et cela dans des délais très courts.

Les artistes respecteront les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-l-impact-de-la-situationsanitaire-sur-le-monde-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadregeneral-des-activites?step=290272> De manière préventive, les artistes concevront leurs projets afin de leur assurer une souplesse leur permettant de s'adapter au maximum en cas de restrictions sanitaires.

6 - FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité avant toute chose :

- À prendre connaissance, le plus attentivement possible, de l'appel à candidature et des divers documents culturels téléchargeables sur le site de la communauté de communes.
- À bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe « le territoire d'action et les partenaires locaux »

Pour faire acte de candidature, **il convient d'adresser, par voie électronique sous format PDF, un dossier comprenant :**

NOTA BENE : le non-respect de ces différents points peut amener l'élimination du candidat.

1) une **lettre de motivation d'une page maxi**

Cette lettre est l'occasion d'évoquer les pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques.

Dans cette lettre d'intention, **l'artiste précisera la ou les résidences auxquelles il/elle postule** en lien avec les dates énoncées dans ce présent appel à candidature. *Possibilité de candidater sur plusieurs bassins.*

2) **un curriculum vitae + une copie du permis de conduire.**

3) **un dossier artistique de 10 pages maximum** présentant les productions significatives représentatives du candidat et plus particulièrement ses expériences d'interventions culturelles (ateliers, CLEA, ARTS, PEPS, etc.)

4) **une liste des œuvres/productions artistiques disponibles à des fins de diffusion** pendant le temps de résidence.

5) Un **descriptif** de la démarche de l'artiste ou de la compagnie, de ses pistes de travail et des **actions imaginées spécifiquement pour le**

territoire de Cœur d'Ostrevent.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse électronique suivante :

educrocq@cc-coeurdostrevent.fr

(sujet: **Candidature CLEA – Cœur d'Ostrevent** suivi du **nom** de l'artiste).

NOTA BENE : l'envoi ne devra pas excéder 10 MO.

pour le 29 avril dernier délai.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA.

A l'issue des travaux de ce comité, une audition de candidats présélectionnés sera organisée début mai (en visioconférence).

Les noms des artistes retenus seront annoncés au plus tard début juin.

Aucune rétribution ou remboursement de frais de déplacement ne sera accordée aux candidats non retenus.

7 – EN SAVOIR PLUS SUR LE DISPOSITIF CLEA

Emeline Ducrocq
Chargée de l'action culturelle
03 27 71 37 35
educrocq@cc-coeurdostrevent.fr

Edwige Machen
Responsable du service culture et communication
03 27 71 79 84
emachen@cc-coeurdostrevent.fr

Béatrice Pennequin
Coordinatrice Lecture Publique
03 27 71 37 63
bpennequin@cc-coeurdostrevent.fr

Fabienne Wantiez
Conseillère pédagogique - Douai/Waziers
fabienne.wantiez@ac-lille.fr

Sandrine Protokowicz
Conseillère pédagogique - Douai/Waziers
sandrine.protokowicz@ac-lille.fr

Emmanuelle Hertault
Conseillère pédagogique et coordinatrice REP - Douai-Rieulay
emmanuelle.hertault@ac-lille.fr

Isabelle Martin
Conseillère pédagogique - Douai-Cantin
isabelle.martin9@ac-lille.fr

Adrien Roy
Coordinateur REP – Douai-Cantin
06 75 57 53 83
adrien.Roy@ac-lille.fr

Alexandra Pulliat
Coordonnatrice DAAC
06 12 39 08 65
alexandra.pulliat@ac-lille.fr

Site internet de Cœur d'Ostrevent :
<https://www.coeurdostrevent.fr/>

Portail internet des bibliothèques de Cœur d'Ostrevent :
<https://www.bibliotheque.cc-coeurdostrevent.fr/>

Site internet de la DRAC Hauts-de-France :
<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hautsde-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Actionculturelle-et-territoriale>